

Si l'élève bénéficie d'une aide humaine, préciser les missions réalisées

1. Accompagnement du jeune dans les actes de la vie quotidienne	
1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort	
<input type="checkbox"/> [1.1.1] Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé <input type="checkbox"/> [1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies	
1.2 Aider aux actes essentiels de la vie	
<input type="checkbox"/> [1.2.1] Aider à l'habillage et au déshabillage <input type="checkbox"/> [1.2.2] Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale <input type="checkbox"/> [1.2.3] Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination	
1.3. Favoriser la mobilité	
<input type="checkbox"/> [1.3.1] Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés <input type="checkbox"/> [1.3.2] Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune ainsi que les transferts	
2. Accompagnement du jeune dans l'accès aux activités d'apprentissage	
<input type="checkbox"/> [2.1] Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences <input type="checkbox"/> [2.2] Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps <input type="checkbox"/> [2.3] Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer <input type="checkbox"/> [2.4] Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés <input type="checkbox"/> [2.5] Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune <input type="checkbox"/> [2.6] Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel <input type="checkbox"/> [2.7] Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes <input type="checkbox"/> [2.8] Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise	
3. Accompagnement du jeune dans les activités de la vie sociale et relationnelle	
<input type="checkbox"/> [3.1] Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement <input type="checkbox"/> [3.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement <input type="checkbox"/> [3.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit <input type="checkbox"/> [3.4] Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés	

Emploi du temps de l'AVS (temps d'intervention auprès de l'enfant)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
MATIN						
MIDI						
APRÈS-MIDI						